



Africsearch Togo recrute pour l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) :

- **UN DIRECTEUR GENERAL (H/F)**
- **UN DIRECTEUR DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA SCOLARITE (H/F)**
- **UN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE LA RECHERCHE (H/F)**
- **UN DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES. (H/F)**

L'ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME (EAMAU), basée à Lomé au Togo, est une institution inter-état d'enseignement supérieur créée par la volonté des Chefs d'Etats en vue de relever les défis des villes africaines en pleine urbanisation. A sa création en 1975, l'institution placée au sein de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), se positionna comme un instrument stratégique en vue d'accompagner la modernisation des nations naissantes d'Afrique et Madagascar. La création de l'Ecole intervint par la signature à Kigali de la convention des Chefs d'États en 1975, en vue de former les professionnels capables de maîtriser les enjeux de l'urbanisation galopante des villes africaines. L'EAMAU a une triple vocation : l'enseignement, la recherche et l'expertise. Elle est aujourd'hui un centre de compétences en matière de formation et de recherche, ainsi qu'un pôle d'expertise sur les questions touchant l'urbanisme, l'architecture, la gestion urbaine, la transition énergétique et la mobilité urbaine en Afrique subsaharienne. L'EAMAU regroupe 14 pays de la zone UEMOA et de la CEMAC. Il s'agit du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et le Togo.

DIRECTEUR GENERAL (H/F)

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration de l'EAMAU, le Directeur Général agit au nom de l'Ecole et la représente à l'égard des tiers.

MISSIONS

Il est chargé d'assurer la gestion de l'Ecole à la lumière des orientations stratégiques établies par le Conseil d'Administration (CA) et est responsable en premier chef du fonctionnement de l'EAMAU. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration et veille à leur application au sein de l'établissement :

ACTIVITES PRINCIPALES :

- Assurer le leadership de l'établissement ;
- Participer à l'élaboration par le CA d'une vision et d'un plan stratégique en vue d'encadrer l'action de l'établissement ;
- Cerner et évaluer les enjeux internes et externes qui ont une incidence sur l'établissement et en informer le CA ;
- Agir en tant que conseiller professionnel auprès du CA relativement à tous les aspects concernant les activités de l'établissement ;
- Développer l'axe d'autofinancement de l'institution à travers des projets ;
- Représenter l'EAMAU lors des activités communautaires afin de rehausser la visibilité de l'établissement dans la communauté.

Gestion administrative, financière et académique

- Etablir un plan opérationnel intégrant des buts et objectifs qui favorisent l'accomplissement des orientations stratégiques de l'établissement ;
- Superviser les opérations courantes de l'établissement afin d'en assurer l'efficience et l'efficacité.

Planification et gestion des ressources humaines

- Superviser la mise en œuvre des politiques, procédures et pratiques de gestion des ressources humaines ;
- Veiller au recrutement à l'interview et à la sélection des employés qui possèdent les aptitudes techniques et personnelles requises en vue de favoriser l'accomplissement de la mission de l'organisation ;
- Prendre au besoin des mesures disciplinaires à l'encontre des employés

Planification de la gestion financière

- Collaborer avec les employés et le CA à la préparation du budget général de l'établissement,
- Collaborer avec le CA afin de réunir les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Ecole ;
- Effectuer des recherches afin de repérer des sources de financement et accroître les fonds dont dispose l'établissement.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Être âgé de 45 à 60 ans d'âge.
- Être titulaire d'un doctorat en Architecture, Urbanisme ou Gestion Urbaine, en aménagement ou tout autre diplôme équivalent ;
- Être au moins inscrit sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maîtres de Conférences du CAMES ou sur une liste d'aptitude équivalente ;
- Être architecte, urbaniste, architecte-urbaniste, gestionnaire urbain avec une expérience professionnelle attestée d'au moins 15 ans dans la profession ou dans l'enseignement supérieur, dans l'administration et la gestion des institutions scientifiques et techniques ;
- Avoir une expérience significative dans une institution internationale ;
- Une compétence et des expériences avérées et prouvées dans la gestion des projets ;
- Jouir d'une expérience significative dans le management d'équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Expérience significative dans un environnement multiculturel.

QUALITES :

- Sens de la responsabilité et de représentativité ;
- Capacité d'écoute et sens relationnel ;
- Esprit d'ouverture et d'équipe ;
- Capacité d'adaptation et curiosité intellectuelle ;
- Rigueur, sens de l'organisation et de la diplomatie ;
- Esprit d'initiative et d'analyse.

DIRECTEUR DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA SCOLARITE (H/F)

Sous l'autorité du Directeur Général de l'EAMAU, le Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité est chargé de la coordination, de l'élaboration et de la mise à jour des offres de formation.

MISSIONS :

Superviser les activités de formation dispensées à l'EAMAU. Le Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité est directement chargé de l'organisation et de la gestion des formations dans les différentes filières. Il assure en outre, un enseignement relevant de sa spécialité pour un volume horaire hebdomadaire de 4 heures par semaine.

ACTIVITES PRINCIPALES :

Gérer l'activité pédagogique

- Organiser, diriger et contrôler la mise en œuvre des formations des différentes filières ;
- Organiser, diriger et contrôler la mise en œuvre des programmes de formation ;
- Evaluer l'efficacité interne et externe des enseignements ;
- Gérer les plannings des formateurs permanents ou vacataires ;
- Planifier et coordonner les enseignements composant les différents modules de formations ;
- Identifier les enseignants et organiser les équipes pédagogiques chargées des modules de formations, conformément aux dispositions du règlement pédagogique ;
- Définir les objectifs, les contenus et les modalités des enseignements ainsi que leur adaptation périodique à l'évolution des pratiques professionnelles ;
- Procéder au suivi et à l'évaluation, tant quantitative que qualitative, des enseignements dispensés et des stages en milieu professionnel ;
- Préparer les réunions mensuelles du Conseil des professeurs ;
- Organiser le concours d'entrée et les soutenances des travaux de fin d'études ; Identifier, organiser et suivre le placement des étudiants en stage de courte et longue durée.

Gérer la qualité

- Piloter la démarche qualité de l'institution ;
- Manager les équipes pédagogiques : enseignants permanents et vacataires
- Garantir les procédures contractuelles ;
- Gérer les activités académiques et participer au recrutement des enseignants.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Être âgé de 45 à 60 ans d'âge.
- Être titulaire d'un doctorat en Architecture, Urbanisme ou Gestion Urbaine, en aménagement ou tout autre diplôme équivalent ;
- Être au moins inscrit sur la Liste d'Aptitude aux fonctions de Maîtres de Conférences du CAMES ou sur une liste d'aptitude équivalente ;
- Être architecte, urbaniste, architecte-urbaniste, gestionnaire urbain avec une expérience professionnelle attestée d'au moins 15 ans dans la profession ou dans l'enseignement supérieur, dans l'administration et la gestion des institutions scientifiques et techniques ;
- Avoir 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans dans le domaine de l'expertise et conseil en développement dans la qualification requise ;

- Formation complémentaire en enseignement, recherche, gestion des programmes d'enseignement et de la recherche ;
- Conception de programmes de formation ;
- Maîtrise avérée de l'outil informatique ;
- Expérience significative dans un environnement multiculturel serait un atout.

QUALITES :

- Rigoureux et organisé
- Travailler sous pression
- Sens de l'organisation
- Aptitude à la communication

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE LA RECHERCHE (H/F)

Sous l'autorité du Directeur Général de l'EAMAU, le Directeur du Développement et de la Recherche assure la promotion et les relations extérieures, la prospection des marchés et organise la réalisation d'activités d'expertise.

MISSIONS :

Superviser les activités de recherche fondamentale et appliquée, selon les programmes adoptés par le Conseil d'Administration. Il assure en outre un enseignement relevant de sa spécialité pour un volume hebdomadaire de 4 heures par semaine.

ACTIVITES PRINCIPALES :

Recherche de ressources propres

- Développer l'axe d'autofinancement de l'institution à travers des projets ;
- Concevoir et développer les programmes de formation continue ;
- Identifier les besoins spécifiques des entreprises, proposer des prestations adaptées (formation conseil) ;
- Construire des partenariats interuniversitaires et de coopération avec les milieux professionnels ;
- Créer, dans les meilleurs délais, toutes conditions nécessaires et utiles à la mise en place d'un fonds EAMAU.

Formation continue et de recherche

- Organiser la formation continue dans l'établissement à l'endroit des professionnels du métier ;
- Elaborer et suivre les dossiers nécessaires au développement et à la promotion de l'école ;
- Organiser des transferts des compétences et des résultats des recherches auprès des organismes capables de les exploiter ;
- Organiser des formations supérieures spécialisées au profit des cadres titulaires d'un diplôme de deuxième cycle au moins et ayant une expérience professionnelle avérée ;
- Organiser les activités de recherches fondamentales et appliquées ;
- Organiser les activités d'expertise lorsque l'Ecole agit en qualité de centre d'études ;
- Organiser des travaux d'études et d'expertise en architecture, en urbanisme, en gestion urbaine et sur toutes les questions liées à l'espace et au développement urbain.

